

le cnam istna nutrition santé

Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation

RÉSEAU D'ACTEURS DU PNNS

Engagez-vous pour la nutrition et la santé en signant la nouvelle charte d'engagements du PNNS

Dans le cadre d'une convention signée avec le Ministère de la Santé et de la Prévention, le Cnam-ISTNA anime le réseau des acteurs du PNNS. En novembre 2023, une nouvelle version de la charte d'engagements du PNNS a été publiée. Qu'est-ce que le Réseau d'Acteurs PNNS et sa charte d'engagements ? Comment et pourquoi devenir signataire ? Le Cnam-ISTNA vous informe.

La nouvelle version de la charte d'engagements du PNNS



Le 23 novembre 2023, Madame Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, a officiellement lancé la **nouvelle version de la charte d'engagements du PNNS**, dispositif porté par le Ministère de la Santé.

Le PNNS, déployé par le Ministère de la Santé et de la Prévention, se mobilise pour souligner l'importance d'une nutrition adaptée pour tous, facteur de développement et de maintien d'une bonne santé tout au long de la vie.

La **charte d'engagements du PNNS** permet de **valoriser l'ensemble des structures** qui mettent en place des actions de prévention de la santé en **nutrition** auprès des habitants d'une collectivité ou des salariés d'une entreprise.

À ce titre, l'ensemble des acteurs, tels que les communes, les départements, les entreprises, les associations, aussi bien en métropole qu'en territoires ultra marin, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les orientations du PNNS. Le lieu de travail constitue en effet l'un des terrains privilégiés pour sensibiliser une très large population : les actifs en situation d'emploi se restaurent sur place et passent une part importante de leur vie sur leur lieu de travail. Il en va de même pour les lieux de vie, notamment urbains, dans lesquels nos concitoyens circulent et évoluent.

Pourquoi devenir signataire ?

- Promouvoir vos actions en alimentation ou en activité physique
- Instaurer une politique nutritionnelle globale
- Rassembler les acteurs locaux autour d'un projet commun en nutrition
- Agir pour et avec les habitants ou les salariés
- Profiter du logo PNNS reconnu
- Bénéficier plus facilement d'aides financières
- Accéder à des formations gratuites
- Disposer d'informations fiables, d'outils validés et du partage d'expériences des autres acteurs
- Faire partie d'un réseau de plus de 150 collectivités et entreprises déjà engagées dans une charte du PNNS

Quels sont les engagements de la charte PNNS ?

La charte est commune aux collectivités, entreprises et établissements souhaitant s'engager pour la nutrition. Des annexes accompagnent la charte afin de préciser les engagements en fonction du type de structure engagée. La charte d'engagements du PNNS contient **6 engagements** :

- Devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS
- Nommer un référent « actions du PNNS » qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte
- Mettre en œuvre, chaque année une ou plusieurs actions conformes au PNNS selon les domaines d'interventions définis pour votre structure
- Appliquer et promouvoir les recommandations nutritionnelles du PNNS
- Afficher le logo d'engagement PNNS de façon explicite sur les documents informant des actions menées
- Rendre compte annuellement des actions mises en place.

En contrepartie le **PNNS s'engage à** :

- Fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions
- Transmettre au signataire le logo d'engagement PNNS pour valoriser les actions menées
- Mettre à disposition ce site internet permettant de s'informer, de se former en nutrition
- Valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces
- Partager les actions en nutrition mises en place par les signataires dans le cadre des bonnes pratiques (actions innovantes, pérennes, reproductibles, ...) pour agir en nutrition
- Permettre l'accompagnement des signataires par le Cnam-ISTNA via le dispositif du Réseau d'Acteurs PNNS

La signature d'une charte est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable.

[Télécharger la charte d'engagements du PNNS.](#)

Que vous soyez :

Une commune

**Une collectivité de
communes**

Un département

**Une entreprise du secteur
privé ou public**

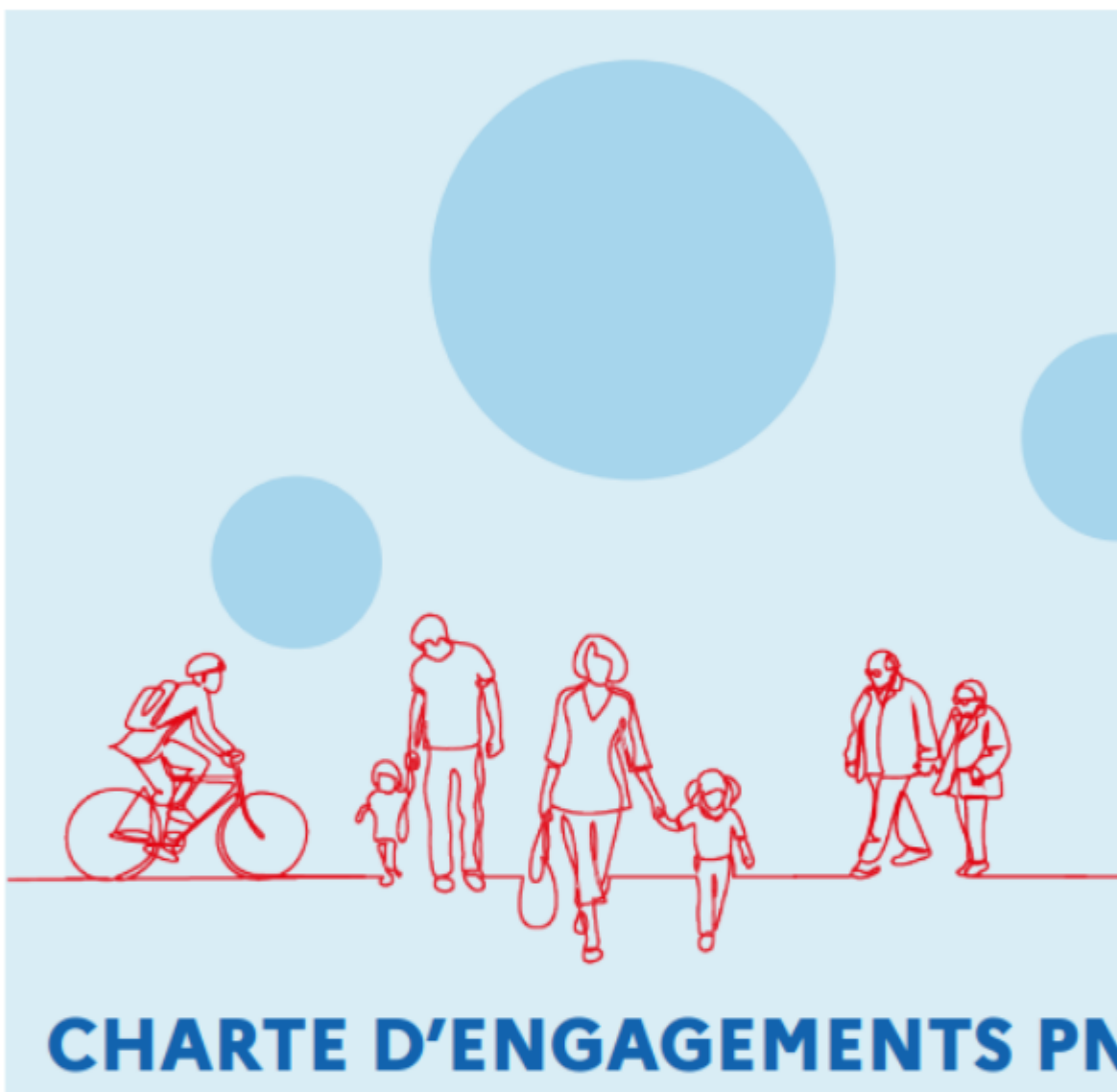
ENGAGEZ-VOUS POUR LA NUTRITION-SANTÉ

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet du [Réseau d'Acteurs du PNNS](#).



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

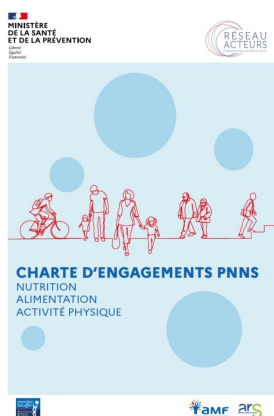


NUTRITION ALIMENTATION ACTIVITÉ PHYSIQUE



18 décembre 2023

Actualités Nutrition Santé



[Pour télécharger la charte](#)

[Pour en savoir plus](#)

<https://www.cnam-istna.fr/actualites/engagez-vous-pour-la-nutrition-et-la-sante-en-signant-la-nouvelle-charte-d-engage>